

Quoi de neuf à Chantesse ?

Journal communal - décembre 2016 - N°32

- 2** De nous à vous
- 4** Conseil municipal
- 9** Intercommunale
- 12** Citoyens
- 14** Associations

Édito

En cette fin d'année 2016, j'ai choisi de vous parler d'un des sujets importants de l'année 2017 pour notre commune : l'élaboration de la carte communale. Les autres projets pour cette nouvelle année sont les travaux d'amélioration de l'école et la fin des travaux de mise en sécurité de la RD153 entre la route de l'église et le centre du village.

Élaboration de la carte communale de Chantesse

Le plan d'occupation des sols de la commune, qui était en vigueur depuis 1990 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), est devenu caduque depuis le 1^{er} janvier 2016, en application de la loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR).

Afin de disposer à nouveau d'un document d'urbanisme qui lui permettra de maîtriser l'évolution du territoire, le conseil municipal de Chantesse, par délibération du 2 décembre 2015, a prescrit l'élaboration d'une carte communale.

La carte communale est un document d'urbanisme simple, qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Elle permet de fixer clairement les règles du jeu, qui s'appliquent aussi bien aux insti-

tutions publiques qu'aux particuliers qui lancent un projet d'aménagement ou de construction. Contrairement au plan d'occupation des sols, il n'y a pas de règlement propre à la commune. Ce sont les règles nationales d'urbanisme qui s'appliquent, qui sont extraites du code de l'urbanisme.

La mise en place de la carte communale permettra également de préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal par l'encadrement du développement urbain en adéquation avec les équipements publics et réseaux existants et futurs.

Le conseil municipal a missionné une urbaniste pour l'accompagner dans cette démarche. Les études ont démarré au dernier trimestre 2016.

Les élus souhaitent associer les habitants à la démarche en mettant à disposition en mairie, aux heures d'ouverture, un registre d'observations, afin de recueillir leurs demandes et remarques en amont de la réflexion.

Deux réunions publiques seront également organisées :

- La première se tiendra le samedi 4 février 2017 à 10h30 pour présenter la démarche de la carte communale et les modalités de sa mise en œuvre à Chantesse.
- La seconde devrait se tenir au cours de l'été 2017 pour présenter le projet abouti.

Une fois le projet finalisé et validé par le conseil municipal, et après consultation des partenaires extérieurs (communauté de communes, services de l'État, chambre d'agriculture, département, SCOT...), **la carte communale fera l'objet d'une enquête publique afin de recueillir l'avis des habitants sur le projet final.** Les remarques formulées pourront être prises en compte en fonction de l'analyse du commissaire-enquêteur et de ses conclusions.

La municipalité prévoit que la carte communale soit applicable au 1^{er} trimestre 2018.

Je vous invite aux traditionnels vœux du maire le samedi 14 janvier à 11 h à la salle des fêtes. Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Isabelle Oriol

Appel à projet pour tous les jeunes de Chantesse

**Vous habitez le village.
Vous souhaitez des aménagements pour les jeunes.
Vous avez des idées à exposer.**

Alors venez en discuter samedi 11 février 2017 à 11 h salle Chantessa.



Aux propriétaires d'arbres dépassants sur la voie publique

Il est rappelé aux propriétaires riverains des voies publiques que les plantations ne doivent pas dépasser afin de ne pas gêner la circulation ni détériorer les installations électriques (article R.116-2 du code de la voirie routière). Dans l'hypothèse où le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'égagement destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations seraient mis à la charge des propriétaires négligents (article L2212-2-2 Créé par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 78).

Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14 h à 19 h

Jeudi 8 h à 12 h

Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élus sur rendez-vous

Maire samedi de 9 h à 11 h

1^{er} adjoint mardi de 16 h à 18 h

2^e adjoint jeudi de 9 h à 11 h

Adresse électronique : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

Numéros utiles

SAMU ☎ 15

Police ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Appel d'urgence européen ☎ 112

SOS Médecins ☎ 08 03 06 70 00

Déchèterie de Vinay ☎ 04 76 36 79 29

Déchèterie de St-Sauveur ☎ 04 76 38 66 03

Informations Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

• Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00

• Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Sauveur

• Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

• Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Naissances

Lucas DEFRENE-CHAIGNEAU
le 7 août 2016

Camille FALQUE
le 26 août 2016

Mathide BONIN
le 9 septembre 2016

Callie CARLIN
le 12 septembre 2016

Timéo PEVET
le 8 octobre 2016

Enzo VITET-COVAS
le 10 novembre 2016

Décès

CHARBONNIER Jules
le 24 septembre 2016

GOTTARDO Patrick
le 23 octobre 2016

NEVE Annie
le 11 décembre 2016

Entièrement rénovée, la déchèterie de Vinay est de nouveau accessible depuis le 1^{er} décembre aux mêmes horaires qu'auparavant.

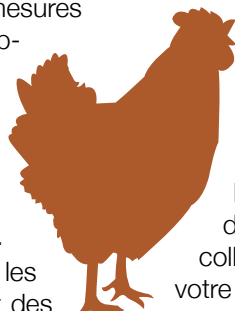
Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée.

- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliment et en eau de boisson de vos volailles.
- Éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel.



Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Plusieurs habitants nous ont informés qu'ils avaient constaté une augmentation anormale de leur consommation d'eau suite au relevé et à la facturation du mois de novembre.



Afin d'évaluer le nombre de foyers impactés et de faire remonter ce constat à la Régie des Eaux, nous

vous demandons de venir vous faire connaître en mairie si vous avez constaté une augmentation anormale de votre consommation d'eau sur l'année 2016.

Conseil municipal du mercredi 4 mai 2016

Décision modificative pour les dépenses imprévues du budget 2016 - section de fonctionnement.

- Dépenses imprévues 022
- 4 000,00 €
- Charges à caractère général 6554
+ 4 000,00 €

Délibération pour approuver la réalisation du projet d'accessibilité mairie-salle des fêtes

La commune de Chantesse souhaite mettre aux normes d'accessibilité les toilettes de la salle des fêtes pour un montant de 8 117,23 € HT, une subvention sera demandée au département.

Contrôle technique des points d'eau d'incendie

Les points d'eau incendie sont contrôlés régulièrement par les services du SDIS. Quatorze points d'eau existent sur la commune de Chantesse. Cependant, les services du SDIS n'assureront plus ce service. La communauté de communes a étudié deux propositions :

- 1) Contrôle réalisé par des sociétés extérieures.
- 2) Contrôle réalisé par la régie des eaux de Vinay avec signature d'une convention définissant les modalités d'exécution du contrôle.

Les coûts sont similaires, mais le service proposé par la régie des eaux de Vinay est plus complet. Une décision sera prise à la prochaine réunion après étude des propositions.

Plateforme Sud-Grésivaudan : compte-rendu de la réunion TIC

(Technologies de l'Information et de la Communication) :

- Sites Internet : 149 sites sont hébergés sur la plateforme du Sud-Grésivaudan (sites des communes, des associations, etc.).
- Des formations seront proposées de mai à juillet pour les nouveaux contributeurs ou des perfectionnements pour les anciens contributeurs.
- L'outil pourra évoluer suite aux retours sur usage, de septembre à décembre.
- Fusion des 3 communautés de communes : « *un nom en commun* » devra être défini, un sondage sera proposé à toute la population.

Éclairage public : transfert de l'éclairage au SEDI, projet d'extinction de nuit

Suite à une rencontre entre des élus de la commune et le représentant du SEDI pour les travaux d'éclairage public du village, le conseil municipal n'est pas d'accord pour transférer la gestion de l'éclairage public au SEDI.

Dans le cadre des travaux d'éclairage public du village, un appareil intégrant une baisse d'intensité dans la nuit pourrait être installé afin de faire des économies d'énergie.

L'éclairage du lavoir est à étudier afin de faire des économies.

Questions diverses

- 1) Changement de grade de l'adjoint technique 2^e classe. À compter de mai 2016, il passera au grade d'adjoint technique 1^{re} classe.

- 2) Repas des anciens 2016 : une personne n'ayant pas participé au repas souhaite que le coût de son repas soit versé à une association en faveur des réfugiés. Il est souhaité que le coût de ce repas puisse servir d'aide à des personnes dans la commune (aide sociale).
- 3) Invitation de Madame la députée le 2 juin 2016 à un déjeuner dans les salons de l'Assemblée nationale.
- 4) Journal communal : définition et préparation des articles pour la prochaine parution.
- 5) Demande de location de la salle des fêtes par une personne extérieure, souhaitant payer le prix « habitants » : réponse négative du conseil municipal, aucune dérogation possible.
- 6) Rappel de la cérémonie du 8 mai 1945 : rassemblement le dimanche 8 mai 2016 à 11 heures sur la place, à 10h30 pour préparation de la salle.
- 7) Ordures ménagères : début juin, tous les emballages plastiques pourront être déposés dans les bacs jaunes. L'information sera faite aux habitants. La déchèterie de Vinay sera fermée pour une période de 4 mois pour cause de travaux.
- 8) Fauchage des voies communales : il est demandé à l'entreprise Paysages Services de commencer les travaux de fauchage.

Conseil municipal du mercredi 15 juin 2016

Délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

L'association des maires de France demande aux communes d'apporter leur soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024. Proposition acceptée.

Délibération pour redevance 2015 pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Les tarifs maxima applicables en 2015 découlent des calculs suivants :

- Moyenne année 2014 = (index de TP01 de décembre 2014 + mars 2015 + juin 2015 + septembre 2015)/4

- Moyenne année 2006 = (index de TP01 de décembre 2005 + mars 2006 + juin 2006 + septembre 2006)/4

Soit 1,34152 (coefficient d'actualisation). Le conseil applique les tarifs suivants :

- Artères aériennes : 53,66 € x 2,994 km = 160,66 €

- Artères souterraines : 40,25 € x 1,208 km = 48,62 €

Total : 209,28 €

Questions diverses

- 1) L'association Espace Nature Isère remercie la commune de la présence d'un de ses représentants à leur assemblée générale.
- 2) Des habitants de Chantesse souhaitent que le réseau électrique du secteur de la Bourgeat soit étudié lors des prochains travaux électriques dans la commune. (enfouissement des lignes, lampadaires)

Conseil d'écoles :

Effectifs scolaires 2016-2017 :

PS :	6
MS :	16
GS :	14
CP :	15
CE1 :	7
CE2 :	12
CM1 :	13
CM 2 :	11

Concours des villages fleuris

La commune souhaite s'inscrire à ce concours pour l'année 2017. Les habitants pourront également participer à ce concours.



Conseil municipal du mercredi 6 juillet 2016

Délibération pour l'approbation de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre de la fusion

Textes de référence : loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 35-III ; Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-41-3 ; arrêté préfectoral du 30 mars 2016 ; arrêté préfectoral n° 38-2016-04-25-001 du 25 avril 2016 ; arrêté N°38-2016-05-25-051 en date du 25 mai 2016 ;

Le schéma adopté par le préfet de l'Isère propose la fusion des communautés des 47 communes du Pays de Saint Marcellin, de la Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors.

Le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale a été notifié à la commune le 30 juin 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet du périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Le préfet pourra éventuellement passer outre le désaccord des communes en

prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé, la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de l'Isère.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra, dans ce cadre, entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. La CDCI pourra également amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté de communes issue de la fusion.

Le conseil municipal **SE PRONONCE CONTRE** l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, de la Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors ; **AUTORISE** Madame le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération pour la composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion

Textes de référence : loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 35 ; article L 5211-6-1 et L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; arrêté préfectoral n° 38-2016-04-25-001 du 25 avril 2016 ; arrêté N°38-2016-05-25-051 en date du 25 mai 2016

Selon un accord local permettant de partir au maximum 25% de sièges sup-

plémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne et des sièges de « droit » attribués conformément à l'article de loi, mais la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être repartis en fonction de la population municipale de chaque commune.
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège.
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges.
- La part des sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle.

Afin de conclure un tel accord local, les communes incluses dans le périmètre de la fusion devront approuver une composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion respectant les conditions précitées :

- Soit avant la publication de l'arrêté préfectoral portant fusion ;
- Soit, postérieurement à la publication de l'arrêté portant fusion, dans un délai de 3 mois suivant sa publication et, en tout état de cause, avant le 15 décembre 2016.

À défaut d'un tel accord constaté par le préfet au 15 décembre 2016, selon la procédure légale, le préfet fixera à 73 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la nouvelle communauté issue de la fusion.

Le maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de s'en tenir, entre

les communes incluses dans le projet de périmètre de la communauté issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, de la Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors, arrêté par le préfet le 25 mai 2016, à la répartition **du droit commun**, fixant à **73** le nombre de sièges du conseil communal de la communauté issue de la fusion, réparti, conformément aux principes énoncés au II à V de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Le conseil municipal se prononce contre la répartition du nombre de sièges de la fusion des communautés de communes selon les règles du droit commun, décide de fixer à 67 le nombre des sièges du conseil communal de la communauté issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, de la Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors, réparti selon les règles de l'accord local comme suit et autorise Madame le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération pour enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, le SEDI ne propose une aide pour la réalisation des travaux d'éclairage public sur la traversée du village programmée 2016 en coordination avec l'enfouissement des réseaux BT/FT que dans le cas où le matériel d'éclairage public installé répondrait à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au conseil municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargerait de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** la réalisation des travaux d'éclairage public sur la traversée du village, dont le montant estimatif s'élève à 32 106 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

- **DEMANDE** que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public, dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

Point d'avancement sur les travaux à venir

Accessibilité

Dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments recevant du public, des travaux d'accessibilité aux toilettes de la salle des fêtes sont effectués (plomberie, carrelage, électricité, faux-plafond).

Travaux aménagement du village

Le projet d'aménagement du village sera prolongé afin de rejoindre l'entrée et la sortie du village.

Aménagement de l'école

Après rencontre avec les architectes conseils du CAUE, des propositions seront faites à la commune pour l'aménagement de l'école. Après validation du cahier des charges, un appel d'offres devra être fait pour le choix d'un architecte qui élaborera le projet. Il est rappelé qu'un diagnostic amiante est nécessaire pour les bâtiments communaux.

Conseil municipal du mercredi 7 septembre 2016

Succession Grenier

Monsieur Grenier Marcel, décédé le 16 décembre 2006, a institué la commune de Chantesse comme légataire aux termes de son testament en date du 9 novembre 2001.

Cette succession comprend les points suivants :

- Le montant des dettes contractées par Monsieur Grenier Marcel à son décès est évalué à environ 30 000 €.
- Les biens situés sur la commune de Chantesse en indivision avec Monsieur Léger, sont évalués à la somme de 100 000 €.
- Des biens en indivision sur la commune de Sassenage, différentes parcelles de terrain et habitation : E380, E382, E383, E388, AK30, AK31, AK32, AK33, AL5, D22, D39, D215, AN57, AN41.
- Prend note que Monsieur Léger, représenté par Maître Fichter, renonce à une possible indemnité d'occupation qui serait due par Monsieur Grenier depuis

mars 2000 jusqu'à sa mort, le 16 décembre 2006.

Le conseil municipal

- accepte la succession de Monsieur Grenier et charge Madame le maire de signer les actes nécessaires à la régularisation de cette succession,
- accepte la licitation entre la commune et Monsieur Léger et accepte que lui soit cédé par Monsieur Léger la moitié du tènement de Chantesse moyennant le prix de 50 000 €,
- accepte de prendre en charge les frais de succession et de licitation dont le montant des provisions est de :
 - l'acte de dépôt de testament pour 250 €
 - l'acte de notoriété pour 193 €
 - l'attestation immobilière pour 2110 €
 - l'acte de licitation pour 1750 €
- accepte de régler les honoraires de Maître Terry, notaire à Saint Marcellin, d'un montant de 400 € HT (soit 480 € TTC) pour la mission qui lui a été

confiée d'assistance dans le règlement de la succession de Monsieur Grenier (échanges de courriers, téléphone, avec Maître Deschamps, analyse des pièces transmises, conseils, déplacements aux rendez-vous relatifs à la succession),

- accepte de prendre en charge la totalité des taxes foncières afférentes à ce tènement (dont la moitié incombant à Monsieur Léger), non payées à ce jour,
- accepte de vendre la maison de Sassenage moyennant le prix minimum de 290 000 €,
- accepte la proposition d'achat pour cette maison au prix de 310 000 €,
- et donne pouvoirs à Madame le maire pour signer l'acte de licitation et tous les actes relatifs à la vente de la maison de Sassenage (avant contrat et acte authentique).

Point d'avancement sur les travaux Accessibilité

Les travaux d'accessibilité des toilettes de la salle des fêtes ont été réa-

lisés (plomberie, carrelage, électricité, faux-plafond). Le conseil municipal est d'accord pour faire les travaux également dans les toilettes hommes.

La réfection du parvis devant la mairie et la salle des fêtes doit être lancée, devis en attente.

Travaux aménagement du village

Le conseil municipal souhaitant continuer le projet d'aménagement du village afin de rejoindre l'entrée et la sortie du village, le cabinet d'études Sintégra est relancé pour faire une proposition de projet.

Aménagement de l'école

Une relance sera faite auprès des architectes conseils du CAUE afin d'avoir des propositions pour l'aménagement du bâtiment de l'école. Il est rappelé que la réalisation du diagnostic amiante pour ce bâtiment doit être faite.

Accessibilité église

Il est envisagé de poser une rampe pour faciliter l'accès de l'entrée de l'église.

Concertation concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Selon la loi en vigueur, le transfert des PLU sera automatique vers les intercommunalités.

Les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et prendront, si elles le souhaitent, une délibération en ce sens dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017.

Dans le but d'organiser au mieux les informations et échanges qui se tiendront autour de ce sujet, il est proposé aux élus de renseigner un questionnaire concernant le territoire, à retourner avant fin septembre.

Revue sur le fonctionnement des commissions - désignation de responsables

Madame le maire souhaite revoir le fonctionnement des commissions communales afin d'améliorer le fonctionnement du conseil municipal, Madame Gambirasio souhaite, quant à elle, une réunion d'échanges pour les élus afin de débattre de divers sujets. Date et heure proposées : le samedi matin à 10 heures en mairie.

Présentation du RPQS 2015

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 2 mai 2007 ;

Madame le maire informe l'assemblée qu'il est fait obligation à la régie eau et assainissement - en tant que gestionnaire du service public de distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées - de présenter un rapport concernant le prix et la qualité du service public sur l'eau potable et sur l'assainissement (RPQS).

Ce rapport annuel reprend les données suivantes :

- la tarification eau et assainissement,
- les indicateurs de performances et financiers,

- la caractérisation technique du service,
- les travaux réalisés,
- les programmes de travaux.

Madame le maire précise que ce rapport a été établi par la régie intercommunale d'eau et d'assainissement et que celui-ci est destiné notamment à l'information des usagers. La présentation est faite à l'ensemble des conseillers du RPQS pour l'année 2015.

Questions diverses

- 1) Une proposition est faite à la municipalité pour installer une étagère à livres dans l'abribus situé dans le village. Le conseil municipal donne son accord sur le principe. La mise en place sera effectuée en concertation avec Marie-Laure Gambirasio.
- 2) Indemnité au receveur municipal 2016 : cette indemnité d'un montant de 203,34 € sera versée au comptable Monsieur Chaillet pour 240 jours d'exercice en 2016, celui-ci quittant ses fonctions au 30 septembre 2016.
- 3) Suite à l'étude du SEDI sur l'énergie partagée, il est proposé de changer les thermostats aux radiateurs à l'école et à la cantine, ainsi qu'un éclairage led ; un sous-compteur et délesteur à la salle des fêtes. Un devis a été demandé à l'entreprise d'électricité Bouchot.
- 4) Entretien des chemins 2016 - emplois partiels : une tournée des chemins sera faite avec une entreprise pour un chiffrage de travaux d'entretien des voies communales.

Conseil municipal du mercredi 5 octobre 2016

Délibération pour le transfert du budget du CCAS sur le budget principal

Suite à la dissolution du CCAS prononcé par délibération du conseil municipal en date du 2 décembre 2015, Madame le maire propose à l'assemblée :

- de reporter au budget primitif 2016 de la commune l'excédent de fonctionnement du CCAS 2015 d'un montant de 108,88 €,
- d'affecter cette somme de 108,88 € en recettes d'investissement au compte 1068 résultats affectés du budget primitif 2016 de la commune.

Délibération pour la décision modificative du budget pour le FPIC 2015 et 2016

Madame le maire propose à l'assemblée d'effectuer le virement de crédits suivant au budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

Compte 022 - Dépenses imprévues
- 750,00 €

Compte 73925 - Fonds péréquation intercommunaux + 750,00 €

Délibération pour les subventions aux associations

Après discussion, Madame le maire propose à l'assemblée de voter le montant

des subventions communales 2016 ainsi :

ACCA Chasse	200 €
Comité des fêtes	200 €
Société de pêche	100 €
Espace Nature Isère	100 €
Club de l'âge d'or	200 €
Ass Sportive Chantesse.....	200 €
Téléthon	300 €
Ass défense grêle	200 €
Amicale.com	300 €

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention les associations doivent produire un bilan financier et le compte rendu de leur assemblée générale.

Le conseil municipal souhaite que l'an prochain, soit demandé aux associations le nombre d'adhérents habitants Chantesse.

Délibération pour la décision modificative des frais liés à la succession maison Grenier

Madame le maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir régler les frais concer-

nant la succession Grenier, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant :

Investissement
Dépenses - compte 2313
- 50 000,00 €
Dépenses - compte 2115
+ 50 000,00 €

Questions diverses

Carte communale

Suite à l'appel d'offres non fructueux de mai 2016, plusieurs cabinets d'urbanisme ont été contactés pour l'élaboration de la carte communale. Nous ferons appel au CAUE pour analyser les propositions.

Conseil municipal du mercredi 2 novembre 2016

Choix du locataire pour l'appartement de la cure

Suite à l'annonce du départ des locataires de l'appartement de la cure au 15 décembre 2016, et à la recherche de nouveaux locataires, la commune a reçu trois dossiers de candidature pour cet appartement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a retenu un couple avec deux enfants.

Choix du cabinet d'urbanisme pour la carte communale

Madame le maire informe l'assemblée qu'après un premier appel d'offres infructueux pour l'élaboration de la carte communale, cinq cabinets d'urbanisme ont été sollicités en direct. La commune a reçu trois propositions qui ont été étudiées par la commission d'urbanisme de la commune de Chantesse avec l'aide des services du CAUE et de la DDT de l'Isère :

- Sarl Alpicité, Nicolas Breuillot, Urbaniste, Paysagiste, AEU
- Verdi, Guillaume Tempelaere, Urbanisme et Environnement
- Adeline Rey, Urbaniste O.P.Q.U

La commission d'urbanisme propose de retenir la proposition de Adeline Rey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit le cabinet d'urbanisme Adeline Rey.

Point d'avancement sur les travaux Salle des fêtes :

Le conseil municipal décide de faire des travaux à la salle des fêtes qui seront effectués par l'employé communal :

- Installer une tablette sous le bar
- Rabaisser le podium et changer le plancher
- Mise aux normes de l'escalier d'accès au podium

Travaux d'aménagement du village :

Afin de poursuivre les travaux d'accessibilité piétonnier (du chemin de l'église jusqu'à la mairie) et d'aménagement du village, une réunion est prévue avec la société Sintégra, maître d'œuvre.

Accessibilité - Aménagement de l'accès à la mairie et à la salle des fêtes

Un revêtement en enrobé est prévu devant le bâtiment mairie et salle des fêtes avec création d'une place handicapé.

Une subvention sera demandée auprès des services du Territoire dans le cadre de l'accessibilité. Le coût des travaux s'élève à 19 999,72 €, selon le plan de financement :

Dépenses

Travaux d'aménagement
accès mairie et salle des fêtes :
Total 19 999,72 €

Recettes

Subvention du territoire
15 999,78 €
Fonds libres de la commune
3 999,94 €
Total 19 999,72 €

Église :

Travaux à faire :

- Installer une poignée à l'église et une sonnette
- Installer une main courante pour l'accès par les marches et aussi côté plan incliné pour les personnes à mobilité réduite

Mairie : remplacement du présentoir destiné aux informations pour le public

Projet école

Suite à la rencontre avec les architectes conseil du CAUE, le conseil municipal souhaite revoir le projet dans son ensemble afin que celui-ci soit plus fonctionnel.

Contrat maintenance informatique

Le contrat de maintenance informatique avec la société Castaing étant arrivé à expiration, il est nécessaire de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce contrat comprend 10 heures de présence sur le site pour un coût de 588 € ttc.

Après délibération, le municipal autorise Madame le maire à signer le présent contrat.

Questions diverses :

Don à des associations : suite au décès du fils de Nathalie Bessoud, conseillère municipale, et compte tenu de la volonté de la famille, la commune ne participera pas à l'achat de fleurs, mais il est voté à l'unanimité un don exceptionnel de 100 euros au profit de chacune des associations (IME les Écureuils à Échirrolles et la MAS le Val Jeanne Rose)

Informations diverses :

- Le Téléthon aura lieu le 3 décembre prochain. Le conseil municipal, les associations de Chantesse et la commune de Cras et ses associations participent à l'organisation de cette manifestation.
- Le conseil municipal est invité à la commémoration du 11 novembre.
- le repas annuel des élus et du personnel communal est fixé au vendredi 6 janvier 2017.
- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 14 janvier 2017 à 11 heures à la salle des fêtes de Chantesse.
- Le repas annuel des anciens est programmé le samedi 18 mars 2017.

La « Garantie Jeunes » lancée à la Mission locale

Le dispositif a débuté le 5 septembre et ça commence déjà fort... La « **Garantie Jeunes** » qui permet à des jeunes, en situation de précarité sans job ni formation, de se remettre sur la voie de l'emploi ou des études, est un dispositif piloté par la Mission locale Pays du Sud Grésivaudan. Depuis le début du mois, ils sont 14 jeunes entre 18 et 25 ans (une obligation pour participer), à suivre la première étape de ce dispositif dans les locaux de la Maison de l'Économie. Au programme : des séances en groupe pour préparer l'immersion en milieu professionnel et dans le but de « créer une synergie autour des recherches », « créer un réseau », travailler « la connaissance de soi ».

Pour les responsables, les premiers jours sont positifs : « *On les voit déjà évoluer (...)* Ils ont choisi leurs noms, les « *B'Majicks* » avec les initiales de leurs prénoms.

Après cette période, les jeunes partiront en immersion dans le milieu professionnel par le biais de stages. Puis ils seront suivis lors d'expériences professionnelles pendant un an par la Mission locale.

Ce n'est que la première promo de la « Garantie Jeune » car 100 autres jeunes devraient suivre le dispositif en 2017.

Mission locale-Pays Sud Grésivaudan
BP 63 - 7, rue du Colombier
38162 Saint Marcellin Cedex
Tél 04 76 38 83 42

La garantie jeunes : un passeport vers l'emploi et l'autonomie

La garantie jeunes est un nouveau dispositif mis en place par la Mission Locale du Pays Sud Grésivaudan. Elle est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation. L'entrée sur le dispositif est liée à des conditions de ressources et est validée par une commission d'attribution.

L'objectif est de redynamiser le parcours des jeunes pour leur permettre d'atteindre une autonomie sociale et financière. Pour ce faire deux conseillers accueillent les jeunes pendant 1 mois en ateliers collectifs avant de les suivre individuellement et de manière renforcée pendant 1 an.

LA GARANTIE JEUNES
En bref !

- JEUNES DE 18 à 25 ANS
- Accès à l'autonomie sociale
- Accès à l'apprentissage et à la formation

LA GARANTIE JEUNES
Comment ?

- Vous vous sentez prêt à vous investir et vous êtes disponible !
- La Mission locale est là pour vous aider, à constituer votre dossier, qui sera examiné en commission d'entrée.

Ma Mission locale

Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan
7 rue du Colombier - BP63
38162 SAINT-MARCELLIN CEDEX
Tél. : 04 76 38 83 42 - Fax : 04 76 38 04 94
missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

LA GARANTIE JEUNES

- Vous avez entre 18 et 25 ans.
- Vous souhaitez devenir autonome financièrement.
- Vous voulez définir et mettre en oeuvre un projet pour votre avenir.
- Vous désirez vous investir dans une démarche dynamique vers l'emploi !

Une démarche personnalisée fondée sur le principe de l'emploi d'abord et de mises en situation professionnelle.

LA GARANTIE JEUNES
C'est pour qui ?

- Vous avez entre 18 et 25 ans et peu ou pas de revenus.
- Vous n'êtes ni scolarisé, ni étudiant, ni en emploi, ni en formation.
- Vous souhaitez réussir votre entrée dans la vie active et trouver un emploi.

LA GARANTIE JEUNES
C'est quoi ?

- Un contrat d'engagement entre vous et votre Mission locale.
- Une allocation forfaitaire mensuelle pour sécuriser mon quotidien.
- Un parcours d'accompagnement collectif et intensif avec une présence quotidienne à la Mission locale.
- Développement de vos compétences et de vos capacités en multipliant de nombreuses mises en situation professionnelle.

Qu'est ce qui se passe pendant 1 an ?

- Accompagnement collectif avec des groupes dans le but d'améliorer vos connaissances.
- Suivi personnalisé et individuel pour vous aider dans votre projet professionnel.
- Périodes d'immersion en entreprises afin de vous faire découvrir le monde du travail et acquérir de nouvelles expériences que vous valoriserez.

La « mini entreprise » Garantie Jeunes permet à chacun de travailler sur son projet, en multipliant les expériences professionnelles (stages, contrat, bénévolat), en reprenant une formation, en rencontrant les acteurs locaux (logement, mobilité, budget...), en faisant des choix.

Des responsables d'entreprises ont accepté de parrainer les promotions, ce qui signifie qu'ils viennent à la rencontre des jeunes pour leur faire part de leur expérience, leur donner des conseils ou leur permettre de visiter des entreprises.

Nous les remercions pour leur collaboration

Entrer dans la Garantie Jeunes, c'est un engagement réciproque sur un an. Pour sécuriser les parcours et faciliter la mise en œuvre des projets, une allocation est versée mensuellement.



Mission Locale

Action parrainage jeune entreprise : ensemble pour réussir

La Mission locale pays du Sud-grésivaudan recherche des parrains/marraines chefs d'entreprises, salarié(e)s, élus, jeunes retraité(e)s issu(e)s du monde économique, institutionnel ou associatif pour renforcer l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi et accroître l'égalité des chances.

Piloté conjointement par les services de l'État en charge de l'emploi (Direction et Politique de la ville), ce dispositif « Parrainage » vise à mettre en relation un(e) « parrain /marraine » disposant d'un réseau, d'une expérience professionnelle reconnue avec un(e) « filleul(e) » rencontrant des difficultés d'intégration professionnelle.

Vous êtes intéressé(e)s, vous souhaitez en savoir plus :

Vos contacts parrainage à la Mission locale : Cécile TABARDEL, responsable emploi, Maud de ROSSI, conseillère relations entreprises. Tél : 04 76 38 83 42

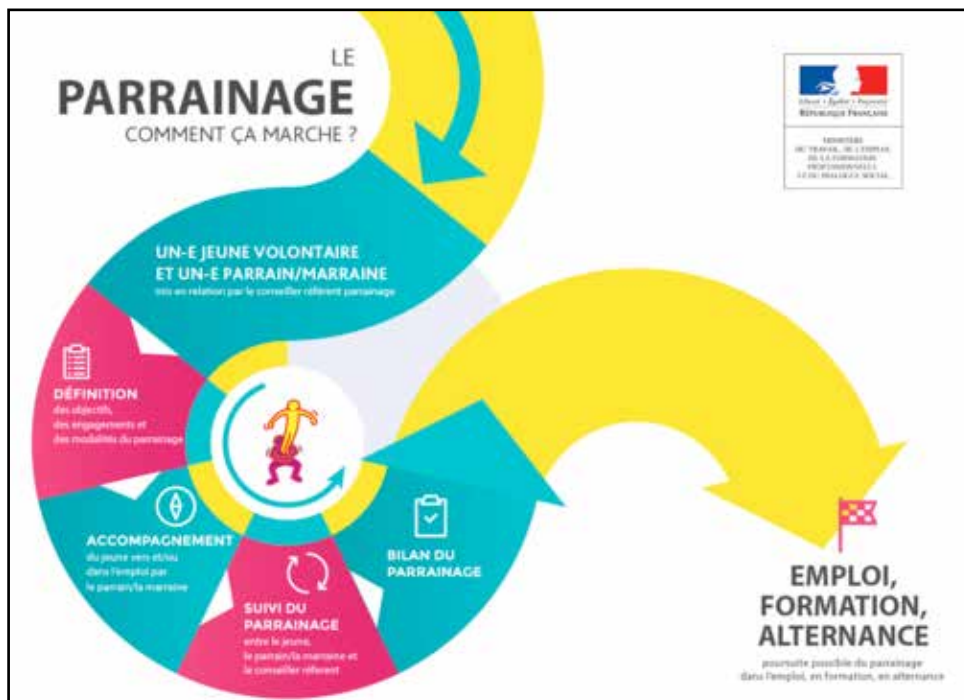
La garantie jeunes : un passeport vers l'emploi et l'autonomie

La garantie jeunes est un nouveau dispositif mis en place par la Mission Locale du Pays Sud Grésivaudan. Elle est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation. L'entrée sur le dispositif est liée à des conditions de ressources et est validée par une commission d'attribution.

L'objectif est de redynamiser le parcours des jeunes pour leur permettre d'atteindre une autonomie sociale et financière. Pour ce faire 2 conseillers accueillent les jeunes pendant 1 mois en ateliers collectifs avant de les suivre individuellement et de manière renforcée pendant 1 an.

La « mini entreprise » Garantie Jeunes permet à chacun de travailler sur son projet, en multipliant les expériences professionnelles (stages, contrat, bénévolat), en reprenant une formation, en rencontrant les acteurs locaux (logement, mobilité, budget...), en faisant des choix.

Des responsables d'entreprises ont accepté de parrainer les promotions, ce qui signifie qu'ils viennent à la rencontre



des jeunes pour leur faire part de leur expérience, leur donner des conseils ou leur permettre de visiter des entreprises. Nous les remercions pour leur collaboration

Entrer dans la Garantie Jeunes, c'est un engagement réciproque sur un an. Pour sécuriser les parcours et faciliter la mise en œuvre des projets, une allocation est versée mensuellement.

Pour les jeunes et les partenaires économique, si vous êtes intéressé(e), il suffit de contacter la Mission Locale au 04 76 38 83 42

Vous êtes jeune et motivé(e), à la recherche d'une première expérience professionnelle sans diplôme ni expérience exigés ? Le Service Civique est fait pour vous !

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il vous permet de vous engager sur des missions d'intérêt général : santé, culture, environnement, solidarité, citoyenneté, mobilité internationale etc.

La Mission Locale propose tout au long de l'année des missions de Service Civique sur Saint Marcellin, Vinay, Pont en Royans et les alentours.

Les missions sont :

- ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans,
- sans conditions de diplôme,
- indemnisées 577,08 € net par mois,

- de 6 mois, 24 h par semaine,
- compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Contact Mathilde ROUDET : mathilde.roudet@pays-saint-marcellin.fr ou l'accueil de la Mission locale 04 76 38 83 42

Jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale vous propose un accompagnement personnalisé avec de nombreux services :

- Offres d'emplois, contrats aidés.
- Parrainage.
- Formations professionnelles
- Orientation et évolution professionnelle.
- Informations santé.
- Garantie jeune.
- Service civique.
- ... et bien d'autre encore !

Vous serez forcément intéressé par l'un de ces thèmes pour préparer votre avenir. Venez rencontrer vos conseillères Magali et Mathilde les jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h avec ou sans rendez vous à :

- Pôle des Services, 3, avenue Brun Faulquier, 38470 Vinay.
- ou
- Saint Quentin sur Isère un lundi par mois dans les locaux de la mairie.

Contact : 04 76 38 83 42 ou missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

Et rejoignez-nous sur Facebook.

DES ORDINATEURS EN ACCÈS POUR TOUS !



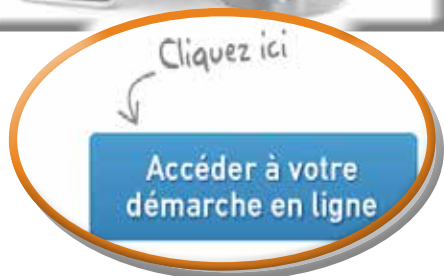
Besoin d'aide pour remplir ses formulaires ou ses déclarations, et faire ses demandes en ligne, se renseigner, ou se familiariser avec l'outil informatique.

Deux ordinateurs sont en libre accès, dont un adapté aux Seniors, dans le hall de la Maison du Territoire Sud-Grésivaudan à Saint-Marcellin les :

- Lundi et jeudi : De 13h30 à 16h

- Mardi et Vendredi : De 9h à 11h30

Deux personnes sont à votre disposition pour vous accompagner. N'hésitez pas à les solliciter pour toute demande, conseil ou recherche...



Maison de Territoire Sud-Grésivaudan

Avenue Jules David
38160 Saint-Marcellin

Tel : 04.76.36.38.38



Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?



Café des aidants®

Vinay

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps convivial d'échange et d'information en libre d'accès.

Organisé par :



Avec le soutien de :



EHPAD Bon Rencontre



Nous vous donnons rendez-vous, un lundi par mois, de 14h30 à 16h, autour d'un thème.

PROGRAMME 1^{er} semestre 2017

Lundi 09 janvier

Quels leviers, quelles stratégies pour maintenir ma volonté d'aider ? Et si j'ai plus envie ???

Lundi 06 février

Aidants familiaux, aidants professionnels. Quelles différences, quelles complémentarités ?

Lundi 13 mars

La solitude des aidants

Lundi 10 avril

Il (Elle) ne veut plus rien faire !

Lundi 15 mai

Passer le relais ? Quand ? Comment ?

Lundi 12 juin

La pause estivale : Pour tout le monde ?

ENTREE LIBRE ET GRATUITE

Avec 1 participation demandée : une consommation



À cette adresse
Bar de L'Ovale
31 Grande Rue
38470 Vinay

Transport possible assuré par l'EHPAD Notre Dame de Osier
Renseignements : 04.76.36.72.66

Contact
Service autonomie
04.76.36.38.38
tsg.autonomie@isere.fr

La campagne d'hiver 2016/2017



Elle a commencé le 21 novembre 2016 dans le local des Restos du cœur au 10, rue Paul Berret à Saint Marcellin

Tél. 04 76 38 08 41

Jours d'ouverture :

- les lundis de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00.

Rappel sur le système de garderie payante mis en place à la rentrée 2016-2017

Pour tous les élèves scolarisés à Cras, Chantesse, Morette, Vatilieu, Notre Dame de l'Osier.

Le temps de garderie se situant entre 8h30 et 9h le matin et 16h30-17h le soir est gratuit, il nécessite cependant une inscription en ligne sur le site dédié.

Concernant la plage horaire 7h30-8h30, le matin et 17h-18h le soir, le tarif pratiqué a été fixé à 1 € matin / 1 € soir.

L'inscription aux services de garderies gratuites ou payantes se fait obligatoirement par réservation préalable via le Portail Famille. Aucune modification n'est possible dans le système pendant les deux jours ouvrés précédant la réservation.

Délais (maxi) pour réserver et déclarer une absence

- Pour le lundi, la modification doit être faite avant le jeudi de la semaine précédente 23h59.
- Pour le mardi, la modification doit être faite avant le vendredi de la semaine précédente 23h59.
- Pour le mercredi, la modification doit être faite avant le lundi 23h59.

Cérémonie du 11 Novembre

Malgré la pluie, habitants et enfants de l'école se sont réunis pour célébrer cet événement.



• Pour le jeudi, la modification doit être faite avant le mardi 23h59.

• Pour le vendredi, la modification doit être faite avant le mercredi 23h59.

Pour toute situation imprévue

- Je n'ai pas inscrit mon enfant, mais j'ai besoin de solliciter les services de la garderie. L'enfant sera pris en charge par le personnel et la facturation sera déclenchée en fonction de la présence de l'enfant, sans surcoût.
- J'ai inscrit mon enfant, mais il est malade. Le remboursement de la garderie se fera sur présentation du certificat médical.
- J'ai inscrit mon enfant, mais je peux finalement venir le chercher. La facturation sera effective.

Facturation et règlement

À la fin de chaque mois, votre facture sera disponible et imprimable sur votre portail famille. Vous aurez 10 jours pour la solder. Le talon du règlement sera à joindre à votre paiement par chèque (à l'ordre du trésor public), à déposer sous enveloppe :

• dans la boîte aux lettres ou au secrétariat du Syndicat Scolaire en mairie de Notre Dame de l'Osier,

• ou en dernière instance lors des permanences qui se tiendront en même temps que celles de la cantine.

Syndicat Scolaire Intercommunal

Mairie de Notre Dame de l'Osier

47, route de la Forge

38470 Notre Dame de l'Osier

Tél. 04 76 38 93 59

Adresse mail : sy.scolaire@laposte.net

<http://www.syndicat5ecoles.fr>

Appel à bénévoles

Le syndicat scolaire est toujours à la recherche de personnes bénévoles disponibles pour les temps périscolaires, pour une durée d'intervention de quelques jours, semaines, ou mois, ou pour toute l'année scolaire, susceptibles d'apporter des idées nouvelles, et/ ou souhaitant faire partager leurs passions, leur savoir-faire, dans le cadre de cette nouvelle organisation de la journée de l'enfant.

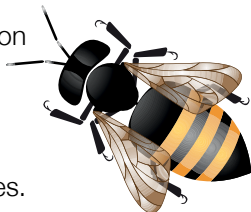
Prenez contact au 04 76 38 93 59

ou via <http://www.syndicat5ecoles.fr>

Apiculture

Déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.



Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles.
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole.
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)

DÉCLAREZ VOS RUCHES
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

« Mes difficultés en tant que parent à mettre des limites à mon enfant »

Temps d'information et d'échange
avec Michaël Gioria, psychologue
3 rue Ampère - Saint Marcellin

Dates au choix :

2016

- jeudi 24 novembre 20h-22h

2017

- samedi 14 janvier 10h-12h
- jeudi 16 février 20h-22h
- samedi 8 avril 10h-12h

Gratuit – Nombre de places limité
Renseignements et inscriptions
au 04 76 36 26 09

Bennes textile



L'association PA-ISS, Association Loi 1901 dont le siège est situé 2, place du Souvenir Français à Saint Marcellin met à disposition dans les communes des bennes pour récupérer le textile.

Vous pouvez déposer les vêtements (homme, femme, enfants, bébés), les vêtements de travail, la maroquinerie (chaussures, bottes, sacs à main), le textile d'ameublement (linge de maison, rideaux, couvertures, couettes).

En votre commune, la benne textile se situe au centre du village. L'association se charge de venir récolter vos apports qui seront triés et valorisés par des salariés en insertion professionnelle.

Grâce à votre geste responsable, l'économie sociale et solidaire prend tout son sens.



Un renseignement, un doute, appelez

Maryse GATIER
Responsable de la Recyclerie de Saint Sauveur
06 85 06 34 15

Association Espace Nature Isère

Des animations sur le thème de l'eau à l'école de Chantesse

C'est dans le cadre du Contrat de Rivières Sud Grésivaudan que l'association Espace Nature Isère a mené tout au long de l'année scolaire 2015/2016 un projet d'éducation à l'environnement sur la thématique de l'eau avec la classe de CM1/CM2 de l'école de Chantesse.



Les enfants ont bénéficié de trois interventions afin d'aborder le thème de l'eau sous différentes formes. Une première séance a permis aux enfants de comprendre le cycle domestique de l'eau en créant une belle maquette sur le sujet. Une deuxième séance a invité la classe à réfléchir à son utilisation et à sa consommation d'eau, ainsi qu'aux gestes à mettre en place afin d'éviter la pollution et le gaspillage. Pour cela, les enfants ont répondu à une enquête visant à connaître leur consommation d'eau, ont créé des panneaux et ont participé à un jeu de rôle. La toute dernière séance a permis d'aborder la notion de milieu de vie grâce à une sortie sur la mare située sur le site de la Chevalière à Chantesse.

L'association Espace Nature Isère mène ce genre d'actions tout au long de l'année afin de sensibiliser petits et grands aux problématiques environnementales actuelles. Alors si vous aussi vous souhaitez nous aider à participer à l'éducation et à la protection de la nature, rejoignez-nous en devenant bénévole !

Sauvetage d'amphibiens sur la commune de Chantesse

Espace Nature Isère est une association de protection de l'environnement qui mène depuis de nombreuses années une campagne amphibiens sur la commune de Chantesse. Une action nécessaire qui permet de sauver de nombreux amphibiens de l'écrasement. En effet, grenouilles, crapauds et tritons tentent de rejoindre leur zone humide à la fin de l'hiver afin de se reproduire. Malheureusement, le paysage de plus en plus fragmenté par nos routes ne permet plus à ces espèces de rejoindre en toute sécurité leur lieu de migration. C'est pourquoi, l'association met en place chaque année des « filets à amphibiens » afin de les empêcher de traverser et de se faire écraser. Dès leur mise en place, des bénévoles viennent ensuite chaque matin tour à tour et en fonction de leurs disponibilités, récupérer les amphibiens, les recenser, les comptabiliser et les faire traverser en toute sécurité. En 2015 et 2016, ce sont plus de 600 amphibiens qui ont été sauvés sur la commune de Chantesse ! La prochaine campagne amphibiens approche à grands pas, puisqu'elle débutera au cours du mois de février. Alors si vous aussi vous souhaitez aider ces petits animaux à continuer d'évoluer sur votre commune, rejoignez-nous et devenez bénévole à Espace Nature Isère, les membres de l'association seront heureux de vous faire découvrir le merveilleux monde des amphibiens !



Des nouveautés sur le site de la Chevalière à Chantesse

Le site de la Chevalière situé à Chantesse est géré, entretenu et valorisé par l'association Espace Nature Isère depuis



2004. Chaque printemps, les bénévoles se réunissent afin d'entretenir le site : les chemins sont débroussaillés, les 25 nichoirs sont vidés pour pouvoir accueillir les nouveaux oiseaux qui arrivent au printemps pour faire leurs nids et la mare est entretenue. Cette demi-journée d'entretien se termine par un repas partagé avec tous les bénévoles dans la bonne humeur !

Cette année, l'association a décidé d'investir dans l'installation d'une cabane d'affût se situant vers la mare. L'observatoire a été installé en juin 2016 et permet aux adhérents de l'association de pouvoir venir observer en toute discrétion les espèces du site de la Chevalière : martin-pêcheur, troglodyte, gallinule poule d'eau, amphibiens, chevreuils, etc.

Une page spéciale a été créée sur notre site internet concernant la cabane d'affût, allez vite vous renseigner à : <http://www.enisere.asso.fr/presentation-cabane>

Si vous aussi vous souhaitez nous aider à valoriser ce site déjà riche en biodiversité devenez bénévole ! Vous pouvez également bénéficier de l'accès à la cabane d'affût, en adhérant à notre association !

L'association Espace Nature Isère

32, place du Souvenir Français
38470 L'Albenc
04 76 36 50 10
animation@enisere.fr

Association Sportive

Depuis début septembre, l'activité sportive est relancée à Chantesse avec des cours bien remplis :

- Zumba le mardi avec 40 adhérentes face à Aline.
- Gymnastique le mercredi grâce à Michèle pour 19 femmes et un homme.
- Sophrologie toujours le mercredi avec Vanessa pour 10 femmes.
- Cross training avec 30 adhérentes entraînées par Quentin chaque jeudi.

Le prochain stage de Yoga aura lieu le samedi 11 mars à la salle Chantessa.

Le 18 septembre, l'ASC et le CDF ont organisé une première randonnée solidaire au profit de l'association « À chacun son Everest ».

Malgré la pluie, 216 participants ont parcouru les chemins de Chantesse en trois parcours. Les pâtes servies à l'arrivée ont clôturé ce dimanche convivial.

Encore merci car la générosité de tous a permis de récolter 2 355 € qui ont été remis en main propre, le 19 novembre, à Christine JANIN, fondatrice de l'association « À Chacun son Everest » qui œuvre pour redonner du bien-être aux enfants et femmes en rémission de cancer.

Le 3 décembre, le 30^e téléthon à Chantesse, en hommage à Patrick, a été une fois de plus une réussite tout au long de la journée : le matin, le repas à emporter, les ventes et la démonstration de Karaté par le club de Cras ont attiré du monde. La soirée « Chorales » à l'église de Cras avec « Les Vocalises » et « Sing for you » a été un enchantement musical et le public conquis.

Ainsi, l'ensemble de ces manifestations nous permet de verser 2 560 €. Merci à tous les bénévoles !



Amicale.com

L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre-Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du syndicat intercommunal scolaire vous invite à sa 12^e vente de produits du terroir. Elle aura lieu dimanche 5 février 2017 entre 9h et 12h à la salle des fêtes Marcel Gaillard de Cras.

Comme à l'accoutumée nous fabriquons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes, des saint-genix et bien sûr de la pétafine. Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.

Nous vous remercions pour votre participation à cette manifestation et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.



Comité des fêtes



Fin août la **pasta party** a réuni une soixantaine de personnes au cabanon, les pâtes accompagnées de plusieurs sauces ont eu un vif

succès, s'en est suivi la **nuît des étoiles** présentée par Baptiste et l'association Albedo 38 de Voiron, tous passionnés d'astronomie et équipés de matériel performant qui a permis de faire des ateliers découvertes et une conférence sur la voute céleste fort appréciée de tous.

Le 18 septembre, le comité des fêtes a participé à l'organisation de la **randonnée solidaire** avec l'ASC : nettoyage des chemins, balisage, ravitaillements, accueil à la salle des fêtes et service de pâtes à l'arrivée.

Notre **assemblée générale** a eu lieu le 7 octobre, le bureau est ainsi constitué pour l'année à venir :

- Président : Jean-Marc Bessoud,
- Vice-présidente : Nadine Termoz,
- Trésorière : Jocelyne Gasparini,
- Secrétaire : Baptiste Falque,

Assistés de membres actifs toujours aussi motivés pour apporter de l'animation dans notre petit village.

Le premier week-end de décembre, comme chaque année, participation au **Téléthon** avec l'ASC et la municipalité.



Serge Beuzelin

Chanson Française



Le vendredi, montage des chapiteaux et préparation des repas et le samedi matin vente des produits sur la place du village tous ensemble pour comme toujours un moment de solidarité et de grande convivialité.

Pour 2017, nous vous proposons d'autres manifestations aux dates suivantes :

- 28 janvier à partir de 17 h à la salle Chantessa : dégustation de la galette des rois.
- 25 mars à partir de 20h30 à la salle des fêtes : concert de variétés françaises avec **Serge Beuzelin** et une partie dansante.
- 14 mai de 6 h à 18h au cabanon : vide grenier.
- 17 juin à partir de midi au cabanon : repas champêtre et concours de pétanque.
- 25 août à partir de 19h au cabanon : pasta party suivi de la nuit des étoiles.
- Début octobre, date à définir : pièce de théâtre « Les Amazones » par les Tréteaux de la Buisse.
- Début décembre : Téléthon.